

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame ZAIDI Sylvie** occupe le poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge l'Etat-Civil, la Citoyenneté et l'Accès aux Droits ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Madame ZAIDI Sylvie** la délégation de fonction pour l'Etat-Civil, la Citoyenneté et l'Accès au Droit. Elle est ainsi Officier d'Etat-Civil.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame ZAIDI Sylvie** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation, bon d'engagement et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, **Madame ZAIDI Sylvie** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux,
- Légaliser toute signature dans le cadre de l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : **Madame ZAIDI Sylvie** pourra notamment signer :

En matière d'Etat-Civil :

- Les publications de mariages
- Les documents relatifs aux médailles du travail
- Les certificats de non-opposition, de célibat, de vie commune, de porte-fort
- Les livrets de famille
- Les avis de mentions
- Tout courrier de saisine du Procureur ou du Greffier du Tribunal Judiciaire
- Tout document relatif à la mise à jour de l'Etat-Civil
- Les actes afférents au PACS

En matière de Citoyenneté :

- Tout courrier et document relatif ou consécutif aux arrêtés Maire, aux autorisations de buvettes temporaires
- Tout courrier et document aux administrés et administrations dans le cadre des dossiers de cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire, renseignements divers
- Les attestations de recensement citoyen

En matière d'Election :

- Les attestations, certificats de résidence, inscriptions électorales
- Les engagements de dépenses

Elle reçoit également délégation des pouvoirs de police du maire pour la délivrance des documents administratifs liés au mode de transport des personnes décédées, aux inhumations, aux exhumations, aux incinérations et à la destination des cendres.

ARTICLE 5 : **Madame ZAIDI Sylvie** est déléguée pour réaliser les auditions préalables aux mariages.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, **Madame ZAIDI Sylvie** pourra signer les attestations d'accueil.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature prévue à l'article 4 pourra être exercée par **Monsieur LEMAY Guy-Noël**, Conseiller Municipal Délégué en charge des Appels d'Offre, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 8 : Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026

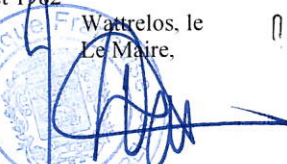
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 03 AVR. 2026
Le Maire,
Dominique BAERT

Madame ZAIDI Sylvie
Notifié le

Monsieur LEMAY Guy-Noël
Notifié le